



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 11 septembre 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ADMINISTRATION

2017-09-202

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017
4. Comptes à approuver et à payer
5. Adoption du règlement # 397 ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité
6. Don de 500 \$ à la FADOQ
7. Demande de ELPC – installation de borne sans fil sur un lampadaire
8. Appui au développement des services de DERYtélécom à Saint-Norbert
9. Appui monétaire à la municipalité de Ristigouche Sud-Est
10. Recommandation du comité de sélection – Appels d'offres professionnels sur invitation Étude préliminaire, plans & devis et ainsi que surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du rang Ste-Anne
11. Rechargement du chemin Desalliers
12. Demande d'offres de services professionnels pour expertise du pont de la route des Chars
13. Fermeture de la route des Chars
14. Dragage de l'étang
15. Remplacement de deux portes au chalet des loisirs
16. Remboursement aux parents pour l'annulation du camp de jour 2017
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

ADMINISTRATION

2017-09-203

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-204

(4) Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 15 août 2017 au 11 septembre 2017.	28 008.69 \$
Salaires payés au cours du mois août	12 502.25 \$
Total	40 510.94 \$

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-205

(5) Adoption du règlement # 397 ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement # 393 - *ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal Le Norbertois* ;

Attendu que le règlement ne faisait pas mention des conditions d'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité;

Attendu que l'avis de motion a préalablement été donné le 14 août 2017 sous la résolution # 2017-08-184;

Attendu que le projet de règlement a préalablement été présenté le 14 août 2017 sous la résolution # 2017-08-185;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal de Saint-Norbert adopte le règlement numéro 397 et que ledit règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement # 393 doit désormais inclure à la ligne 6 du tableau :

- Gratuit pour tous les organismes et associations locaux et régionaux, ainsi que pour l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité¹.

¹ Définition de cours : enseignement donné par un professeur sous forme d'une série de leçons ou conférences dans le but de faire bouger ou transmettre des connaissances.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine

Maire

Caroline Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-09-206

(6) Don de 500 \$ à la FADOQ

Considérant que Mme Hélène Beaufort, présidente de la FADOQ de St-Norbert adresse une demande au conseil municipal afin de recevoir un don de 500 \$;

Considérant que ce don servira à recevoir gratuitement les membres FADOQ à l'occasion du repas des Fêtes;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

Qu'un montant de 500 \$ soit remis en don à la FADOQ de St-Norbert afin que l'organisme puisse recevoir gratuitement ses membres à l'occasion du repas des Fêtes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

REPORTÉ

(7) Demande de ELPC – installation de borne sans fil sur un lampadaire

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2017-09-207

(8) Appui au développement des services de DERYtélécom à Saint-Norbert

Considérant que la compagnie DERYtélécom est implantée sur le territoire Lanaudois depuis environ trois ans;

Considérant que DERYtélécom a mis à jour des réseaux filaires entre autres dans les municipalités de St-Éizabeth, Berthier, Saint-Félix-de-Valois St-Gabriel, St-Jean-de-Matha, etc. ;

Considérant que DERYtélécom offre les trois services de téléphonie, d'Internet et de télévision ;

Considérant que DERYtélécom considère Saint-Norbert comme territoire potentiel futur, mais qu'à court terme, rien n'est fixé pour notre municipalité ;

En conséquence et pour ces motifs :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le conseil municipal de Saint-Norbert appuie la compagnie DERYtélécom dans le développement de ces services sur le territoire de Saint-Norbert et plus particulièrement sur les routes rurales où le service est absent, déficient ou onéreux.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-208

(9) Appui monétaire à la municipalité de Ristigouche Sud-Est

Considérant que la municipalité de Ristigouche Sud-Est a récemment lancé un appel d'urgence pour financer le procès qui aura lieu du 5 au 18 septembre 2017 contre la compagnie Gastem;

Considérant que c'est en 2013 que la compagnie Gastem a intenté une poursuite à la petite municipalité de Ristigouche Sud-Est en raison de l'adoption d'un règlement sur la protection de l'eau potable qui a bloqué les projets de la pétrolière;

Considérant la demande de dérogation déposée par 230 municipalités québécoises (représentant 3,5 millions de citoyens) au Ministère de l'Environnement le 8 juin 2017, requête qui demande au ministre David Heurtel d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour que la zone de protection minimale établie par l'État québécois en cas de forage d'hydrocarbures, 500 mètres, soit haussée à deux kilomètres;

Considérant que plus de 50 % des municipalités de Lanaudière, dont Saint-Norbert, ont adopté ce Règlement dérogatoire déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations d'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

Considérant que la jurisprudence qui sortira de ce procès est capitale pour le monde municipal ;

Considérant que Ristigouche Sud-Est invite toutes les municipalités du Québec à faire preuve de solidarité et à verser un don de 146 \$ à Solidarité Ristigouche afin d'aider la municipalité de Ristigouche Sud-Est à gagner sa cause;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal de Saint-Norbert verse une contribution de 146 \$ par un chèque libellé au nom de Fonds Solidarité Ristigouche acheminé directement à la municipalité.
Que le don soit comptabilisé dans la participation de la région de Lanaudière.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

TRANSPORT

2017-09-209

(10) Recommandation du comité de sélection – Appels d'offres professionnels sur invitation Étude préliminaire, plans & devis et ainsi que surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du rang Ste-Anne

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert désire obtenir les services d'une firme d'ingénierie pour une étude préliminaire, les plans & devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du rang Ste-Anne ;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant que Techni-consultant a rédigé un document d'appel d'offres qui a été publié sur SEAO dans le but de qualifier les firmes invitées qui transmettraient une soumission ;

Considérant que les quatre (4) firmes invitées ont déposé une soumission le 17 août 2017 ;

Considérant que la Municipalité a formé un comité de sélection tel que le prévoit le règlement # 396 déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former des comités de sélection ;

Considérant que les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 21 août 2017 pour tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres ;

Considérant que toutes les soumissions étaient conformes et ont obtenu le pointage nécessaire pour ouvrir l'enveloppe de prix ;

Considérant le résultat suivant :

	EXP	Beaudoin	Pluritec	CIMA+
Pointage intérimaire	97,33/100	99/100	90,33/100	84,33/100
Prix soumis	47 139,75 \$	83 816,78 \$	82 552,05 \$	99 798,30 \$
Pointage final	31,25	17,78	16,99	13,46
Rang	1	2	3	4

Considérant que le comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme «Les services EXP inc.» ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

D'octroyer le mandat selon le prix au bordereau de 41 000 \$ plus taxes à la firme «Les services EXP inc.».

Il est prévu que ce projet soit financé en partie par l'AIRRL, la TECQ 2014-2018 et la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-210

(11) Rechargement du chemin Desalliers

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le chemin Desalliers soit rechargé en 0-3/4 au coût de 200 \$ pour environ 13 tonnes, transport inclus tel que soumis par l'entreprise Excavation Guy Desrosiers (9030-3686 Inc.). 10 à 15 voyages sont estimés nécessaires Total estimé maximum : 3000 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-211

(12) Demande d'offres de services professionnels pour expertise du pont de la route des Chars

Considérant que le pont de la route des Chars a été construit dans les années 20;

Considérant que ce pont n'a pas fait l'objet d'inspection de la part du Ministère des Transports du Québec, à leur connaissance, depuis avant la remise des routes aux municipalités en 1993;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant qu'aucune description ne l'identifie sous la responsabilité du MTMDET dans le décret 1176-2007; la plaque identification P-10196 sera déplacé sur la structure du rang Sud au-dessus de la rivière Bonaventure;

Considérant que cette structure sur une route municipale (local 3) demeure la juridiction de la municipalité et la municipalité doit en assumer l'entretien;

Considérant qu'une inspection effectuée le vendredi 1^{er} septembre, par la municipalité, démontre que l'état du pont est inquiétant;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert demande des offres de services professionnels afin de recevoir une expertise sur l'état actuel du pont.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-212

(13) Fermeture de la route des Chars

Considérant qu'une inspection effectuée le vendredi 1^{er} septembre, par la municipalité, démontre que l'état du pont de la route des Chars est inquiétant;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

Que pour des raisons de sécurité, toutes dispositions soient prises afin que la route des Chars soit fermée à la circulation;

Que la présente résolution soit transmise au Club motoneige Carcamp et du Club Auto-neige Joliette Inc. en prévision de réaménagement du sentier de motoneige pour la saison prochaine.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ENVIRONNEMENT

2017-09-213

(14) Dragage de l'étang

Considérant que M. Stéphane Allard, mandaté sous la résolution # 2016-06-149, informe le conseil des coûts estimés du projet en fonction de la réglementation en vigueur, dans un courriel transmis le 17 août 2017 :

1. Honoraires services professionnels :	5000\$
2. Tarif MFFP – nouveau :	1900\$
3. Tarif MDDELCC :	3274\$
4. Compensation financière au fond vert pour dragage – nouveau - (40\$/m ² + valeur terrain en m ²) x superficie du terrain en m ² (6 750 m ²) :	270 000\$
5. Travaux coût minimum :	100 000\$
Total estimé :	380 174 \$



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le projet soit mis de côté jusqu'à ce que la municipalité ait attaché le financement d'un tel projet.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS

2017-09-214

(15) Remplacement de deux portes au chalet des loisirs

Considérant que deux portes du chalet des loisirs doivent être remplacées vu leur état vétuste;

Considérant que Vitrierie de Lanaudière a soumis son prix de 4 800 \$ plus taxes pour deux portes non peintes;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

De requérir les services de Vitrierie de Lanaudière pour l'achat et l'installation de deux portes au chalet des loisirs au coût de 4800 \$ plus taxes;

Que le conseil autorise la peinture des portes pour un montant supplémentaire n'excédant pas 1000 \$ plus taxes, le cas échéant, le conseil révisera sa décision.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-09-215

(16) Remboursement aux parents pour l'annulation du camp de jour 2017

Considérant la résolution 2017-05-125;

Considérant que cinq (5) parents ont présenté les documents requis pour se prévaloir d'un remboursement pour un total de sept (7) enfants ;

Considérant qu'au terme de la compilation des données, le montant total à rembourser représente une somme de 1247 \$;

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

D'entériner le remboursement pour l'annulation du camp de jour 2017, tel que présenté au conseil dans le fichier joint au présent procès-verbal pour faire en partie intégrante, un montant de 1247 \$.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

(17) PÉRIODE DE QUESTIONS



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-09-216

(18) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que la séance soit levée à 21h15.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire